

*Épizooties—Loi*

● (1230)

On se rendit compte alors que la vaccination elle-même ne constituait pas une solution au problème. Nous savions à l'époque qu'elle n'éliminerait pas entièrement la maladie, mais qu'elle réduirait simplement le taux d'infection. A mon avis, ce qui fait difficulté actuellement, c'est que l'on compte entièrement sur le programme de vaccination pour éliminer la maladie et qu'il ne peut atteindre cet objectif. En réalité, il nous faut un programme de vérification et d'abattage si nous voulons nous en débarrasser complètement. En outre, le vaccin n'est efficace que dans 66 p. 100 des cas; deux veaux sur trois seulement sont protégés contre la maladie par le vaccin.

Malgré cela, le programme a eu une certaine efficacité. En 1950-1951, on a vacciné près de 150,000 veaux. En 1963-1964, presque un million et demi de veaux l'ont été. Le nombre de veaux vaccinés baissa ensuite graduellement, pour atteindre près de 27,000 en 1973-1974. En 1957, le taux d'infection, en diminution, avait atteint environ 4.5 p. 100, nous avons alors décidé que le seul moyen d'éliminer complètement la maladie était d'adopter une politique de vérification et d'abattage. Dans le cadre de ce programme, on divisa le Canada en zones de lutte contre la brucellose et l'on vérifia toutes les bêtes, sauf les veaux de moins de huit mois, les bouvillons, les génisses affranchies et les bêtes vaccinées jusqu'à 30 mois, au moyen du test d'agglutination; les bêtes qui manifestèrent une réaction furent abattues et leurs propriétaires, indemnisés. A l'automne de 1966, on avait vérifié et au besoin vérifié une seconde fois, toutes les bêtes du Canada pour voir si elles étaient porteuses de brucellose. Le taux d'infection était descendu à 0.2 p. 100; on considéra donc certaines régions comme exemptes de brucellose pour cinq ans. De 1957 à 1966, on abattit environ 191,000 bêtes qui avaient fait une réaction au test. Le nombre de bêtes abattues est monté jusqu'à 33,000 en 1960-1961, puis baissa graduellement jusqu'à 12,000 en 1965-1966. Pendant la même période, on fit une prise de sang à environ 10,700 bêtes et l'on versa 13 millions de dollars d'indemnités.

On savait qu'une vaccination générale des veaux ne pouvait éliminer entièrement la maladie et que le taux d'infection nationale était inférieur à 0.2 p. 100; on décida donc de passer à l'étape suivante en vue d'éliminer entièrement la maladie. Elle consista, à partir de 1971, à vacciner de moins en moins de veaux. Certains ont signalé que la réduction de la vaccination ne voulait aucunement dire qu'on l'éliminait parce que la réduction était graduelle. Même alors, on a reconnu qu'il serait difficile d'éliminer les derniers vestiges de l'infection étant donné qu'il faudrait retirer le vaccin graduellement. Autrement dit, à mesure que les troupeaux où l'infection avait été ralentie par la vaccination des veaux ont cessé progressivement d'être vaccinés et produisirent des sujets prédisposés à la maladie, l'infection résiduaire est réapparue. En outre, alors qu'une infection active se manifestait chez ces troupeaux malades, les autres étaient très peu contaminés parce que l'ensemble de notre bétail était totalement prédisposé.

Bon nombre de pays ont réussi à extirper la brucellose, dont la Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande et l'Allemagne de l'Ouest. Quand le programme de vaccination fut discontinué, ces pays eurent des difficultés à éliminer les dernières traces d'infection, comme c'est le cas au Canada. Cependant, le fléau est disparu et ils ont interdit de vacciner les veaux contre la brucellose. Ces pays continuent de soutenir que les vaccins anti-brucellose sèment la

confusion alors que les mesures d'éradication sont l'objectif réel.

Au Canada, au cours de l'année financière 1970-1971, il existait 3,884 sujets prédisposés à la brucellose dans 170 troupeaux. En 1971-1972, les chiffres correspondants étaient 3,806 têtes et 153 troupeaux, mais en 1973-1974, vu l'accroissement des sujets prédisposés et la contamination de certains troupeaux, les chiffres atteignirent respectivement 8,849 têtes et 297 troupeaux. Quand les données de 1974-1975 seront connues, on s'attend que le nombre de têtes soit légèrement supérieur, mais celui des troupeaux sera beaucoup plus élevé vu que ceux-ci ne comptent parfois qu'un seul sujet réagissant.

Mais les vétérinaires et les propriétaires de troupeaux manifestent trop de satisfaction. Comme la brucellose avait été réduite à moins d'un dixième de 1 p. 100 il n'en était pas question et il s'en trouvait très rarement, chez les troupeaux et quand les avortements se produisaient, la dernière des causes que l'on imaginait était la brucellose. J'ai aussi ma part de culpabilité à cet égard. Au cours de mes trois dernières années de pratique, je n'ai jamais pensé à la brucellose quand on me soumettait des cas d'avortement, et je l'ai beaucoup regretté car j'ai constaté pendant des essais que la brucellose était à l'origine.

En plus de ce faux sentiment de sécurité: on a pris moins de soin lors du passage de bétail d'un troupeau à un autre. On a aussi pris moins de soin lors de l'achat de bétail, ce qui signifie en fait que le mouvement du bétail a donné lieu à de l'infection. Quand le taux d'infection était élevé et que tout le monde se préoccupait de la brucellose, il n'y avait pas d'infection.

Que fait-on pour essayer d'éliminer le problème actuel? Qu'allons-nous faire pour l'enrayer et essayer de le combattre? Tout d'abord, aux encans locaux, et j'en ai eu deux ou trois, tous les animaux qui retournent dans les fermes sont examinés et, bien sûr, on étiquette les bovins d'abattage à ces encans locaux. Nous ordonnons aussi l'abattage des veaux nés de vaches infectées et nous encourageons les propriétaires à se débarrasser rapidement de ceux qui ont une réaction. Nous avons aussi préconisé le nettoyage et la désinfection rapide et efficace des locaux. Encore à cause de l'apathie, il a été assez difficile de persuader les propriétaires de se débarrasser des bêtes infectées et ils les ont laissées dans le troupeau. On a peut-être été trop indulgent en leur permettant de garder ces bêtes dans leurs troupeaux, car ils ont propagé l'infection avant d'être supprimés.

Tous les propriétaires de bétail devraient prendre toutes les précautions possibles contre la brucellose. Aucun propriétaire ne devrait grossir son troupeau avant que les nouveaux animaux aient été examinés, gardés à l'écart pendant 30 jours et réexaminés. Il est impératif que les propriétaires signalent immédiatement tous les avortements et prennent des précautions contre les animaux de passage. Si ces simples précautions sont prises, nous pouvons être sûrs que la propagation de l'infection d'un troupeau à un autre serait presque éliminée.

En terminant, monsieur l'Orateur, un choix s'offre à nous au sujet de la brucellose, car nous avons connus les programmes nationaux de vaccination des veaux, les programmes nationaux de contrôle, une baisse graduelle des vaccinations et une augmentation graduelle du nombre de bêtes vulnérables. Nous pouvons limiter le danger d'infection de la maladie en conservant les méthodes actuelles et la vaccination. Cela n'éliminera pas l'infection, je le répète, mais nous permettra de la maintenir à un minimum. Ainsi, si nous entreprenons une campagne de vaccination massive